

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **20 (1884)**

Heft 22

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

15 NOVEMBRE 1884.

XX^e Année.

N^o 22.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Avis. — Le Lehrertag de Bâle et le Comité romand (suite). — Chronique vaudoise. — Correspondance du Jura bernois (Écoles d'apprentis. Examens du certificat d'études primaires). — Chronique scolaire. — Partie pratique.

AVIS

Le *Compte rendu* du dernier congrès scolaire parviendra, dans cette quinzaine, à tous les abonnés de l'*Educateur*, en Suisse, contre remboursement de fr. 1,15. Les abonnés de l'étranger ne le recevront que sur leur demande accompagnée de fr. 1,25.

Cette publication formera un volume de 125 à 130 pages in-8°.

Le Comité directeur espère que les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande et tous les amis de l'éducation populaire voudront avoir ce compte rendu, qui présentera un tableau fidèle des trois belles journées du congrès de 1884.

LE LEHRERTAG DE BÂLE ET LE COMITÉ ROMAND

Octobre 1884.

(Suite)¹

Nous n'avons pas l'intention de raconter le congrès de Bâle par le menu ; il a été décrit par les journaux politiques qui en ont fait connaître les incidents, les discussions, les principaux discours, les tendances et les distractions joyeuses et charmantes. « Le *Lehrertag* a été vraiment, ainsi que le dit la *Grenzpost* « du 11 octobre, une des fêtes les mieux réussies au point de vue « du travail et de la fraternité, qu'ait eues le *Schweizerische Lehrerverein*. Nos hôtes, ajoute la même feuille, sont ravis de ce « qu'ils ont vu et entendu à Bâle, où leurs espérances ont été « dépassées. »

Nous nous bornerons donc à relever certains faits saillants, avec quelques-unes des idées émises dans les discussions et qui nous paraissent être d'un certain intérêt pour nous, Suisses romands.

Dans la salle de musique (Kunstsaal), où une collation avait été offerte aux instituteurs, le premier soir, figurait le buste colossal de Isaac Iselin, ce chancelier de la république bâloise qui, au mérite d'avoir fondé, en 1760, la SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE, mère de toutes les sociétés fédérales existantes, a joint celui d'être le grand promoteur de l'instruction publique, le protecteur du célèbre pédagogue Basedow et celui de notre grand Pestalozzi. Aussi, la biographie d'Iselin, éclairée et enrichie de documents nouveaux, a-t-elle fait l'objet d'un curieux mémoire de M. Keller, recteur d'école, d'Aarau, lu dans la séance de la section pour *l'Education des filles*, le lundi 6 octobre.

Outre le buste d'Iselin, œuvre du sculpteur Meili, on voyait briller, dans la salle de musique, les noms de Pestalozzi, Zschokke, Wehrli, Grünholzer, Kettiger, Rousseau, Augustin Keller, Fellenberg, Vinet et Girard, assemblage quelque peu étrange de noms d'une valeur inégale et où les premiers sont les derniers.

Dans le discours de bienvenue de M. le conseiller d'Etat J.-J. Burekhardt, directeur de l'instruction publique, il a été signalé le fait important pour la statistique, que, pendant le laps de quinze ans qui s'est écoulé depuis le *Lehrertag* de Bâle en 1869 à celui de 1884, la population de Bâle s'est accrue de 44,000 âmes à 70,000 et que le nombre des élèves des écoles

1. Voir *Educateur*, n° 21, page 321.

bâloises est monté de 4,800 à 10,000, y compris sans doute les 1,300 élèves de l'école catholique supprimée ces derniers temps.

Le mémoire de M. Gottlieb Stucki sur *l'enseignement des sciences naturelles*, qui a occupé la section des instituteurs primaires était destiné surtout à montrer la liaison de cette étude avec les autres branches de l'enseignement et avec la religion même dont *l'observation des lois éternelles et les grands spectacles* sont faits *pour exciter le sentiment*.

M. Stucki n'appartient pas, comme on le voit, à l'école matérialiste.

Le but des sciences naturelles au degré élémentaire, selon M. Stucki, n'est pas tant d'accroître les connaissances de l'élève que d'éveiller, de fortifier et d'étendre la sagacité et l'esprit d'observation. M. Stucki ne pense pas non plus que le mobile de l'intérêt, de l'utilité matérielle doive prédominer dans cet enseignement. Cette façon de concevoir la nature n'aboutirait qu'à donner aux jeunes esprits une conception fautive, prosaïque et égoïste des choses. Le rapporteur voudrait voir consacrer à cette étude la neuvième partie de l'horaire. Il combat l'idée de faire de l'histoire naturelle un appendice de l'enseignement de la langue, comme étant l'annulation complète de cet objet d'étude.

La connaissance du corps humain est nécessaire à l'élève. On joindra aux notions d'histoire naturelle des notions de physique. Mais la chimie n'est pas de mise à ce degré de l'enseignement.

La question de l'alliance des deux enseignements de *l'histoire nationale* et de *l'histoire générale* posée devant les maîtres de l'enseignement moyen et qui avait pour principaux champions le rapporteur, M. Schelling, de St-Gall, absent pour cause de maladie et son remplaçant et compatriote, M. Uhler, a laissé les esprits en suspens et cette question devra être reprise ultérieurement. On paraît cependant d'accord à trouver que l'histoire nationale ne doit pas être sacrifiée à l'histoire générale, et doit faire le fond de l'enseignement à l'école secondaire. Mais c'est ordinairement le contraire qui arrive dans cette fusion des deux histoires et cela pour un motif assez naturel, le *tout étant plus grand que la partie* et l'histoire de la Suisse une petite partie de l'histoire générale. A ce propos, M. le recteur Werder, de Bâle, qui s'est servi pendant quatre ans de la méthode combinée, déclare en toute franchise être arrivé à la conclusion que l'histoire sérieusement et pragmatiquement étudiée ne convient pas à des élèves de treize à quatorze ans.

Dans la réunion des maîtres de gymnastique, au nombre de cinquante, qui avait lieu en même temps que les précédentes il a été formulé le vœu de voir s'établir, de par la Confédération, une école normale spéciale pour cet objet. Le rapporteur allait jusqu'à proposer d'adresser à la Confédération une pétition tendant à obtenir l'érection de cet établissement. Mais il ne tarda pas à revenir de cette proposition en présence des objections qu'on lui fit à ce sujet, et dont la principale était l'incompétence des autorités fédérales. L'assemblée s'est bornée sagement à demander qu'il fût donné dans chaque cercle ou division militaire un cours de quatre semaines pour la formation de maîtres de gymnastique ou de premiers gymnastes. M. Niggeler, le Nestor de l'art, présidait la séance.

Mais la question la plus importante, celle qu'on pourrait appeler la pièce de résistance du Lehrertag, était la question relative à l'éducation nationale, la seule aussi qui ait été traitée en assemblée générale.

Le rapporteur avait été désigné dans la personne de M. Christinger, pasteur d'un village voisin de Frauenfeld, connu par ses talents d'écrivain pédagogique. M. Christinger s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de distinction, sinon à la satisfaction de tous les auditeurs. Car d'aucuns l'ont trouvé trop religieux, trop modéré envers les congréganistes, trop indulgent pour les écoles privées. « La religion, a dit entre autres M. Christinger, » est l'idéalisme du peuple, la forme la plus élevée que puisse « revêtir pour lui la vie de l'âme. Mais cela est surtout vrai de « la religion de Jésus qui élève l'homme à l'idéal de l'amour « de Dieu, à la piété filiale et par là même à la vraie fraternité. Mais il ne faut pas que la religion se mette en opposition avec la science, sa jeune sœur; elle doit au contraire « se réjouir de ses inventions et de ses découvertes. »

.

« Pendant que dans l'église de St-Martin, dit la *Grenzpost* du « 10 octobre, trois orateurs discutaient dans un sens contraire « aux idées de M. Christinger, une carte de la Suisse en relief, « de M. Leuzinger, suspendue à un pilier de l'église, rendait « sensible pour chacun cette vérité élémentaire que notre pays, « avec ses diversités si grandes de population, de climat, de nature en général, ne peut pas se prêter à l'uniformité banale « des tendances et des méthodes qui, en dépit des contrastes « naturels, voudrait mettre toutes les têtes sous le même bonnet, « et imposer le même idéal aux rustiques habitants des Alpes « valaisannes et uranaises et aux citadins de Genève et de Bâle.

On a reproché à M. Christinger de n'avoir pas assez insisté sur l'importance de l'enseignement historique pour la culture de l'esprit national, et de n'avoir qu'effleuré la question des obstacles que mettent les confessions différentes, les langues et les trois nationalités de la Suisse au développement de l'esprit national. Mais l'honorable pasteur de Thurgovie n'aurait pas pu traiter toutes les parties de ce vaste sujet sans entrer dans des détails qui auraient demandé un volume. Il en a dit assez pour attirer l'attention des vrais patriotes.

Il est à présumer, d'ailleurs, qu'on n'en restera pas là, et que la question de l'éducation nationale sera reprise avec de plus complets développements qui permettront d'en étudier toutes les faces, entre autres, celle des rapports de la Suisse allemande avec la Suisse romande et la Suisse italienne, au point de vue littéraire et scientifique surtout, où les relations laissent beaucoup à désirer.

Les discours prononcés dans les banquets du Lehrertag respiraient, en général, un esprit bien différent de celui de M. Christinger et de l'article de la *Grenzpost* que nous venons de citer ; ils peuvent se caractériser d'un trait de plume : l'aversion de l'école confessionnelle et le regret du rejet de l'article 27 ainsi que du secrétaire scolaire ; tel était surtout le caractère des paroles chaleureuses prononcées par M. le conseiller fédéral Schenck, M. le pasteur Tanner, directeur d'écoles à Berne, et de M. Gunzinger, directeur de l'école normale de Soleure. Un esprit quelque peu différent animait le dernier orateur qui s'est fait entendre, M. Hagenbach-Bischoff, professeur de physique à l'Université de Bâle ; car dans son toast de conciliation il exprimait le vœu pieux de voir le Lehrertag futur organisé de façon à réunir tous les instituteurs suisses, sans distinction de langue et d'opinions politiques et religieuses. Il n'en a pas moins été applaudi que les orateurs précédents ; peut-être applaudissait-on non l'orateur lui-même, mais le savant qui, par son rare talent d'exposition et ses magnifiques expériences, avait captivé, la veille, les deux cents personnes des deux sexes qui se pressaient dans l'amphithéâtre du Bernoullanum¹.

(A suivre).

Alexandre DAGUET.

1. On nomme ainsi, à Bâle, l'édifice ou palais érigé aux sciences physiques.

CHRONIQUE VAUDOISE

La Société d'utilité publique de ce canton, présidée par M. Lochmann, s'est occupée, dans sa dernière réunion, de l'*instruction primaire*; voici quelques-unes des opinions émises dans cette séance à laquelle ont pris part plusieurs notabilités scolaires et philanthropiques des bords du Léman.

C'est d'abord M. Théodore Secrétan, directeur du collège d'Aigle. Il dit avoir vu avec regret la Constituante renoncer à une révision de la loi qui lui paraissait dictée par l'urgence. Les examens de recrues ont fait descendre le canton d'un rang où ils l'avaient placé précédemment, mais il espère que ce qui ne s'est pas fait jusqu'ici se fera. Il a en vue l'enseignement industriel traité au congrès de Genève.

M. Aigroz fait observer que le canton de Vaud dépense deux millions pour l'instruction publique, soit 10 francs par tête d'habitant. Il est comme M. Secrétan, mécontent que la Constituante n'ait pas voté la révision de la loi; car Vaud est distancé par le demi-canton d'Obwald, et n'a que le 11^e rang, tandis que ce canton alpestre est au 6^e. L'enseignement doit être plus pratique et devrait durer jusqu'à la seizième année.

M. Fravrod-Coune désirerait avoir des détails précis sur ce qui se passe dans l'Obwald, où le directeur de l'instruction publique doit être un homme supérieur. Mais le programme de ce pays alpestre diffère probablement du nôtre. Il croit qu'on gagnerait beaucoup, si on simplifiait ce dernier et en bannissait les grands mots, comme astronomie, cosmographie, etc.

M. Vulliet se prononce également pour la révision et la réduction du programme.

M. Auguste Bridel n'est pas convaincu, comme les préopinants, de la nécessité de la révision. Les résultats des examens de recrues ne lui paraissent pas non plus concluants, à cause de la diversité des examinateurs et de la mobilité des appréciations. En revanche, il voudrait des modifications dans la tenue des classes, au point de vue hygiénique. L'enseignement manuel viendra à point pour rompre avec les habitudes sédentaires de l'école. On prendrait deux heures par jour sur le travail intellectuel.

M. Rode-Ducloux s'attaque aux manuels, trop bourrés de faits, selon lui, et veut la simplification des études secondaires.

M. Aigroz ne voudrait pas qu'on retranchât rien aux sciences naturelles. Il défend les examens de recrues qui se font dans les mêmes conditions partout.

M. Riaz, instituteur, ne croit pas plus que M. Bridel à la nécessité d'une révision. Le corps enseignant fait tout son possible pour sortir de l'ornière. Il est mécontent du vote de la Constituante relatif à la question religieuse. On a plus égard à la libre pensée qu'aux convictions chrétiennes du peuple dans sa majorité.

M. Lochmann est d'accord avec M. Bridel sur la question du travail manuel, auquel on consacrerait deux heures par jour. Mais cette tâche nouvelle ne peut incomber à l'instituteur.

Au vote, 24 voix contre 2 se prononcent pour une pétition à adresser à la Constituante. La pièce sera rédigée par M. Théodore Secrétan, avec le concours de MM. Aigroz et Vulliet.

Comme on le voit par le compte rendu que nous venons de tracer, c'est à l'idée du rapporteur du congrès de Genève, M. Aimé Bouvier, que se rattachent, en définitive, les partisans du travail manuel dans la réunion vaudoise. Mais le programme du rapporteur genevois ne paraît pas avoir fait l'objet d'une discussion en règle. Or, nous pensons que c'est par là qu'il eût fallu commencer. On se demande aussi quelle influence l'introduction des travaux manuels exercerait sur les résultats des examens de recrues. Le canton de Vaud ne risquerait-il pas de tomber plus bas encore dans l'échelle des notes fédérales, si on diminuait le nombre d'heures consacrées à l'enseignement intellectuel? Demander une révision, c'est très bien, mais ne serait-il pas opportun de s'entendre au préalable sur ce que l'on désire? On sait combien il est difficile à une assemblée délibérante un peu nombreuse, et composée, en partie, d'hommes étrangers à l'enseignement, de se mettre d'accord sur les questions d'école. Les instituteurs eux-mêmes sont si rarement unanimes dans ces questions. Il est vrai, si on en croit M. le conseiller fédéral Droz, que les plus mauvais législateurs en chaque matière sont les hommes du métier. La *Grenzpost*, de Bâle, du 9 octobre, à laquelle nous empruntons cette opinion, veut même que M. Droz ait eu en vue spécialement les maîtres d'école.

S'il en est ainsi, nous n'avons rien de mieux à faire que de nous incliner et de dire, comme le lion dans la fable des animaux malades de la peste, seulement avec plus de sincérité que le roi des animaux :

« Ne nous flattons donc point,
Voyons sans indulgence
L'état de notre conscience... »

Mais alors, à quoi bon les synodes scolaires?— Signalons en passant une petite inexactitude de nos sociétaires vaudois: l'homme auquel le demi-canton d'Obwald doit son essor et ses progrès, n'est pas un directeur d'instruction publique, mais bien M. le curé Von Ah, le vaillant inspecteur d'écoles.

PEREGRINUS.

CORRESPONDANCE DU JURA BERNOIS

ÉCOLES D'APPRENTIS. — EXAMEN DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Les écoles d'apprentis tolérées par l'article 6 de la loi bernoise sur l'instruction publique primaire, avaient, ces dernières années, donné lieu à tant d'abus que la direction de l'éducation les avait supprimées. Ces écoles, d'ailleurs, n'existaient guère que dans quelques localités industrielles des districts de Bienne et de Courtelary. Diverses réclamations s'étant produites, M. le directeur de l'éducation a consenti dernièrement à rétablir ces écoles pendant la dernière année de fréquentation scolaire, pour tous les enfants qui présenteraient un contrat d'apprentissage. Les cours devront durer au moins 3 heures par jour, soit 18 heures par semaine, avec 44 semaines de fréquentation par an. Les leçons se donneront le matin, par exemple de 7 à 10 heures ou de 8 à 11 heures, en même temps que l'école ordinaire.

Cette décision n'a pas satisfait tout le monde. Le 9 août, une assemblée de citoyens biennois, à la Tonhalle, s'est occupée de cette question.

Par l'organe d'un comité qui a pour secrétaire M. Eugène Guerne, instituteur à Bienne, et ancien délégué du Jura bernois au Comité central de notre société, cette assemblée a adressé à la direction de l'instruction publique, une pétition où, à côté de vues justes, on en trouve d'autres qui ne le sont pas, à mon avis; ainsi, la pétition prétend que c'est grâce à une *scolarité* de neuf ans que le canton de Berne occupe le vingtième rang dans le tableau des examens de recrues, et ajoute: « Nous le répétons, ce piteux résultat provient de l'impopularité de la loi. »

La pièce prétend aussi que le cultivateur, en sortant de l'école, sait son métier: semer, battre une faux, greffer un arbre, tenir les cornes de la charrue. Ceci n'est certainement pas exact: l'agriculteur doit faire un apprentissage plus long et plus difficile qu'un encageur de barillets, qu'un tourneur de canons ou même qu'un repasseur.

La pétition croit que si un enfant ne possède pas, à 13 ans, les connaissances exigées par l'Etat de tout citoyen, il ne les possèdera pas non plus à 15 ans. Alors pourquoi demander des écoles d'apprentis? Ne vaudrait-il pas mieux supprimer tout à fait la fréquentation de l'école. L'idée que l'enfant ne peut plus rien apprendre à 13 ans est en contradiction avec les faits: c'est justement dans cette période que le jugement et le raisonnement peuvent être cultivés avec le plus de succès.

Le but réel de la pétition est, selon nous, de purger les classes supérieures de quelques élèves qui ne fréquentent l'école qu'à contre cœur, parce qu'ils désirent peut-être entrer en apprentissage. Ces élèves troublent quelquefois la bonne marche de l'école par leur indiscipline, leur paresse, leur mauvaise conduite en classe et dans les rues. Leur effronterie est encore souvent encouragée par les parents et par les gens mal disposés pour l'école, car nous ne saurions croire qu'on désire affecter les écoles ordinaires aux classes aisées et envoyer les enfants des familles pauvres dans des classes spéciales, espèces d'écoles déguenillées tenues le soir, de 6 à 8 heures, où le jeune homme et la jeune fille arrivent fatigués des travaux de la journée. Ce serait une chose trop odieuse.

Le jeune homme et la jeune fille pauvres ont plus besoin de sollicitude que leurs camarades plus aisés; c'est à l'école de les relever à leurs propres yeux, de leur donner le courage de faire le bien. Le contact de leurs condisciples bien élevés ne peut que leur être salutaire. L'école moderne ne doit pas être le privilège d'une caste ou d'un parti, elle doit être le bien commun de tous les citoyens.

C'est ce qu'a compris le synode scolaire de Bienne, qui a publié dans les journaux de cette ville un travail remarquable à beaucoup d'égards et qui réfute victorieusement les arguments avancés par les partisans des écoles d'apprentis. Le rédacteur de ce travail est M. Anderführen, maître au gymnase de Bienne.

Le devoir de l'Etat et des communes est certainement de favoriser les classes laborieuses et l'industrie, si on ne veut pas élargir la plaie sociale. Mais ce qu'il faut procurer en premier lieu aux travailleurs, c'est une éducation rationnelle, appropriée à leurs besoins, et pour laquelle un âge plus mûr que 13 ans est nécessaire.

Envoyer dans les ateliers, à 13 ans, des enfants dont le corps est en-

core délicat, l'esprit peu développé et l'âme naïve, ne peut qu'entraîner des conséquences désastreuses pour l'éducation morale et intellectuelle. La loi sur les fabriques protège d'ailleurs les enfants âgés de moins de 14 ans. Sera-t-il dès lors permis de faire asseoir un enfant de 13 ans pendant douze à quinze heures par jour devant un établi, pour l'envoyer ensuite prendre une leçon de deux heures.

La pétition de l'assemblée de la Tonhalle signale le fait que les apprentissages ne se font plus comme anciennement et qu'on ne peut les commencer trop tôt. Le synode de Bienne demande pourquoi alors, dans les écoles d'horlogerie, l'enseignement, bien qu'il dure jusqu'à 20 ans, fournit des ouvriers excellents. S'en rapportant à l'expérience, l'assemblée des instituteurs constate le fait que, dans la plupart des cas, les élèves des écoles d'apprentis deviennent de mauvais ouvriers, incapables de livrer de bon ouvrage, gâtant les prix, rendant ainsi la concurrence plus difficile aux bons ouvriers, qui ont alors beaucoup de peine à entretenir leur famille.

L'établissement de quelques classes d'apprentis n'est certes pas le moyen de faire passer le canton de Berne du vingtième rang à un rang plus élevé dans le tableau des examens de recrues... C'est cependant ce que semble dire un journal de Bienne. C'est cette même feuille, il est vrai, qui, à propos des examens du certificat d'études primaires, ne se gêne pas pour accuser les commissions de fouetter la besogne pour en finir plus vite... Qui ne sait cependant que l'*Educateur* publie chaque année les questions posées dans ces examens¹ et que ces questions sont assez simples pour servir de base à une saine appréciation des connaissances des candidats? Nous pensons aussi qu'une journée suffit pour interroger 30 ou 40 élèves, et que pas n'est besoin d'y consacrer toute une semaine.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — On lit dans la *Schweizerische Lehrerzeitung* :

La grande loge maçonnique *Alpina* avait mis au concours entre les instituteurs de la Suisse allemande et de la Suisse française le sujet suivant : *Comment l'instituteur primaire peut-il contribuer à faire marcher de front l'instruction avec l'éducation morale ?* Cette question a été traitée, dans la Suisse allemande, par quarante-sept instituteurs dont 5 ont été reconnus dignes d'un prix soit d'une gratification de cent francs. Ce sont : MM. Schlump-Dielsdorff, à Zurich ; Stöcklin-Seltisberg, à Bâle-Campagne ; Frey, à Meyringen (Berne) ; Fisler, à Riesbach (Zurich), et Kreis, à Oberstrasse (Zurich).

Dans la Suisse française, sur quatorze travaux livrés, quatre auteurs ont été récompensés : M. Adrien Perret, instituteur à Fleurier, a reçu

1. Voir *Educateur*, année 1882, page 140, — 1883, p. 123, — 1884, p. 172.

200 francs; M. Roy, à Satigny (Genève), 150 francs; M. Grandjan-Bons, instituteur vaudois, 100 francs, et M. Trolliet, à Lausanne, 50 francs.

Il avait été alloué 500 francs à la Suisse romande, et une somme égale à la Suisse allemande.

FRANCE. — Le gouvernement de la République, par circulaire du ministre de l'intérieur, a interdit les *combats de taureaux*, comme contraires à l'humanité et à la civilisation. Cette circulaire a produit un grand émoi en Provence et dans le Languedoc, où ces spectacles sont fort goûtés de la population. Il avait été même question de les introduire à Paris, et il s'est trouvé des journaux pour défendre ce genre de divertissements imités de l'Espagne. Un représentant du Midi, M. Pyeire, s'est chargé de la triste mission d'interpeller le ministère à ce sujet.

Nous espérons bien, et tous les amis des lumières et du progrès espèrent avec nous, que la République française ne reviendra pas en arrière sur une mesure qui l'honore et contraste heureusement avec les encouragements donnés à une *coutume barbare* par le gouvernement impérial.

ITALIE. — Malgré les efforts du nouveau régime, il y a encore beaucoup d'illettrés dans ce pays, surtout dans la partie méridionale. Mais ce n'est pas en quelques années qu'on change les habitudes invétérées d'un peuple.

— Le congrès pédagogique de Turin, qui a tenu ses assises du 15 au 21 septembre, s'est occupé de la question des pensions de retraite pour les instituteurs, du caractère spécial que l'école élémentaire doit revêtir en Italie, de la fédération des sociétés pédagogiques, des moyens d'amélioration de la situation morale et économique des instituteurs et enfin de la question de l'introduction des travaux manuels à l'école élémentaire.

AUTRICHE. — L'empereur François-Joseph a fait don du ravissant château de Wenzierl avec son vaste parc, qu'il possède dans la Basse-Autriche, pour en faire une salle asile.

— Quelques instituteurs ont réclamé contre la loi qui déclare incompatible le mandat de député au *Landtag* ou diète avec les fonctions enseignantes. Le ministre de l'instruction publique, baron Conrad, a accueilli avec faveur la réclamation et pense que la question mérite d'être étudiée.

— Par circulaire du ministère, les nombreux registres dont la tenue était imposée aux instituteurs sont réduits des deux tiers. L'émancipation des élèves qui formait un livre à part sera indiquée dans la matricule d'école et dans le catalogue scolaire. Ce livre de classe et le carnet hebdomadaire seront fondus en un. La matricule d'école elle-même ne sera plus tenue par l'instituteur, mais par la Commission de l'école, c'est-à-dire par le président de cette commission. Les absences ne seront plus indiquées que par le nombre d'icelles. La feuille viennoise de laquelle nous tirons la mention de ces changements ne les approuve pas tous également, bien qu'elle approuve la réduction. (*Freie pädagogische Blätter von Wien*).

PARTIE PRATIQUE

GÉOGRAPHIE

QUESTIONS SUR LA GÉOGRAPHIE DE LA SUISSE

Il nous a paru utile de faire connaître aux instituteurs de la Suisse romande un ouvrage hautement apprécié par leurs collègues suisses allemands qui, en grande majorité, le prennent comme guide de leur enseignement. Il est dû à la plume de M. Wettstein¹, le directeur bien connu de l'École normale de Küssnacht (près de Zurich).

Ce livre présente, entre autres choses intéressantes, l'indication après chaque chapitre, de quelques devoirs qui ont l'excellent résultat d'obliger l'élève à réfléchir, car la solution des questions posées ne se trouve pas en général dans le texte qu'il a sous les yeux.

Voici un certain nombre de ces questions que nous avons traduites en prenant comme terme de comparaison, non pas les environs de Zurich, comme l'a fait l'auteur, mais les faits géographiques du pays de Genève.

Nous y avons joint environ quarante demandes, dont quelques-unes se rapportent plus directement à notre région et dont les autres ont été intercalées dans les différents paragraphes, principalement dans celui qui a pour titre : productions, industrie et commerce. Ceux des abonnés qui désireraient connaître, en résumé, la réponse que nous ferions à quelques-unes de ces questions, n'auront qu'à transmettre leur demande à la rédaction de l'*Educateur* et nous nous empresserons de les satisfaire.

Nous laissons à chaque instituteur (primaire ou secondaire) le soin de choisir parmi ces questions celles qui se trouvent à la portée de ses élèves.

{*Situation, étendue.*

1. — Citez les frontières de la Suisse, en faisant ressortir les frontières naturelles.
2. — Influence de la situation géographique de la Suisse sur son commerce et sa sécurité.
3. — Calculez approximativement, au moyen de l'échelle, la superficie de la commune que vous habitez.
4. — Combien de fois la Suisse est-elle plus grande que votre commune ?
5. — Combien de fois la Suisse est-elle plus grande que le lac de Genève ?

1. *Leitfaden für den geographischen Unterricht der zweiten Schulstufe*, von H. Wettstein. Zurich, 1875. 120 pages. 1 fr.

Montagnes.

6. — Cherchez, au moyen de l'échelle, la longueur de la chaîne des Alpes valaisannes, des Alpes bernoises, des Alpes glaronnaises, du Jura, etc.

7. — Quelle distance y a-t-il de la crête des Alpes valaisannes au Rhône, des Alpes glaronnaises au Rhin, etc. ?

8. — Comparez ces dimensions à celles du canton de Genève.

9. — Combien de fois le Cervin, le Mont-Rose, la Jungfrau, le St-Gothard, le Tödi sont-ils plus hauts que le Salève (1304^m) ou les Voirons (1456^m) ?

10. — Quelles sont les localités situées sur la route du Simplon, du St-Gothard, du St-Bernard, du Splügen, du Bernardin, du Brünig, du Jougne, des Verrières, etc. ?

11. — Quelles sommités occupent, dans les Alpes grisonnes, une place analogue au Mont-Rose et au Mont-Blanc dans les Alpes pennines.

12. — Quel est le nœud central des Alpes suisses ?

13. — Enumérez les cinq chaînes qui se détachent du St-Gothard et les cinq cours d'eau qui prennent leur source dans la région environnante.

14. — Comparez les Alpes valaisannes, grisonnes, glaronnaises, bernoises, etc., avec une autre chaîne bien connue, telle que les Voirons, le Salève, pour la hauteur, la longueur et la largeur.

15. — Comparez les Alpes glaronnaises aux Alpes d'Uri et d'Unterwald.

16. — Donnez les noms des passages et des sommités des Alpes suisses qui se trouvent sur le même méridien ou sur le même parallèle.

17. — En quoi le Jura se distingue-t-il des Alpes ?

18. — Quelle est la largeur de la chaîne du Jura suisse en différents points ?

19. — Comparez la hauteur moyenne, la longueur et la largeur du Jura avec les dimensions du Salève ou des Voirons.

20. — Nommez les vallées transversales et longitudinales des Alpes, du Plateau et du Jura.

Cours d'eau.

21. — Pourquoi n'y a-t-il pas de sources dans les plaines étendues ?

22. — Quelle influence les lacs ont-ils sur la clarté de l'eau des fleuves ?

23. — Quelle influence les lacs ont-ils sur les crues des fleuves après les fortes pluies ?

24. — Quels changements doivent subir les lacs, dans le cours des âges, en ce qui concerne leur superficie et leur profondeur ?

25. — Décrivez le cours du Rhin.

26. — Quelle est la longueur du Rhin de sa source à Bâle ? de Bâle à la mer ?

27. — Combien de fois le Rhin est-il plus long que la Reuss, la Limmat, l'Arve, etc. ?

28. — Combien de fois le lac de Constance est-il plus grand que les lacs de Zurich, de Zoug, de Neuchâtel, etc. ?

29. — Faites le croquis du Rhin suisse, du lac de Constance, etc.
30. — Lors de la grande crue d'octobre 1868, le Rhin apportait chaque seconde au lac de Constance 2000 mètres cubes; d'autre part, il n'en sortait à Constance que 1200 mètres cubes par seconde. De combien le lac montait-il en un jour ?
31. — Quelle est la pente du Rhin par hectomètre de sa source (2350^m) à Coire (504^m); de Coire au lac de Constance (395^m); de ce lac à Bâle (248^m); de Bâle à la mer ?
32. — Décrivez le cours du Rhône.
33. — Quelle est la longueur totale du Rhône ?
34. — Combien de fois est-il plus long que la Reuss, l'Arve, etc. ?
35. — Combien de fois le lac de Genève est-il plus grand que les lacs de Zurich, de Neuchâtel, etc. ?
36. — Quelle est la pente du Rhône par hectomètre, de sa source (1753^m) au lac de Genève (375^m); de Genève à Lyon (162^m) et de Lyon à la mer Méditerranée ?
37. — Qu'advierait-il si les vallées du Rhin près de la Calanda et du Rhône à St-Maurice se fermaient ?
38. — Comparez le lac de Genève avec les lacs de Zurich et de Constance.
39. — En quoi les lacs des Alpes se distinguent-ils de ceux du Jura et du Plateau ?
40. — Enumérez les lacs qui appartiennent à chacune de ces catégories.
41. — Démontrez que le lac de Genève appartient à la fois aux Alpes (par le Grand Lac) et au Jura (par le Petit Lac).
42. — En prenant comme profondeur moyenne des lacs de Genève et de Constance, le chiffre de 150^m, quelle serait la profondeur de la nappe lacustre que l'on obtiendrait en répandant leur eau d'une manière uniforme sur toute l'étendue de la Suisse ?
43. — Si la quantité moyenne de pluie est, en Suisse, d'un mètre par an, quel serait le rapport entre la masse d'eau qui tombe en Suisse en une année et le contenu des lacs de Genève et de Constance ?
44. — Comparez le cours du Rhône et celui du Rhin.
45. — Comparez l'Aar avec la Limmat en tenant compte des travaux de correction du cours de ces deux rivières.
46. — Décrivez la ligne de séparation entre les bassins du Rhin et du Danube, du Rhin et du Rhône, du Rhône et du Pô, du Rhin et du Pô, de l'Inn et du Pô, du Rhin et de la Limmat, de la Limmat et de la Reuss, de la Reuss et de l'Aar, de l'Aar et de la Thièle, de la Thièle et du Rhône, etc.
47. — Décrivez la ligne de séparation entre les bassins des cours d'eau de vos environs.

Climat.

48. — Pourquoi, en Suisse, plante-t-on les vignes sur le versant méridional des coteaux ?
49. — Pourquoi la neige reste-t-elle plus longtemps sur le côté nord du toit d'une maison que sur le côté sud ?

50. — Pourquoi les pentes sud-ouest des montagnes sont-elles plus vite libres de neige que les pentes nord-est ?

51. — Pourquoi les châtaigniers prospèrent-ils sur la rive méridionale du lac de Zoug et sur les versants sud et ouest du Righi ?

52. — Donnez des exemples pris dans vos environs de pentes exposées au soleil et de pentes à l'ombre.

53. — Qu'indiquent le thermomètre et le baromètre lorsque soufflent les vents du sud-ouest et du nord-est.

54. — Pourquoi éteint-on les feux dans les cantons d'Uri et de Glaris lorsque le föhn commence à souffler ?

55. — De combien de degrés la température moyenne est-elle plus basse sur le Salève (1504^m) ou à la Croisette (1171^m) qu'à Genève (375^m); sur le Jorat (863^m) qu'à Lausanne (514^m); sur le Chasseral (1609^m) qu'à Neuchâtel (435^m); sur l'Uetliberg (873^m) qu'à Zurich (412^m); sur le Hörnli (1135^m) qu'à Winterthur (440^m); sur le Righikulm (1800^m) qu'à Lucerne (437^m), etc. ?

56. — En admettant qu'en Suisse la quantité moyenne de pluie est d'un mètre par an, quel est le poids total de l'eau qui tombe sur un hectare pendant ce temps ?

57. — Dans quels mois observe-t-on les plus grandes chaleurs et les plus grands froids ?

58. — Quelles sont les vallées de la Suisse dont le climat se rapproche le plus de celui de l'Italie septentrionale ?

59. — Citez les principales stations climatériques d'hiver de la Suisse.

Productions, industrie et commerce.

60. — Quels sont les seuls minéraux que la Suisse possède en quantité suffisante pour sa consommation ?

61. — De quels pays la Suisse tire-t-elle la houille, le fer, le cuivre, l'or, l'argent, le pétrole, qui ne se rencontrent chez elle qu'en quantité tout-à-fait insuffisante ?

62. — Comment les forêts peuvent-elles empêcher les crues soudaines des rivières ?

63. — Pourquoi est-il si difficile de remplacer sur les hautes montagnes une ancienne forêt abattue par une jeune plantation ?

64. — Pourquoi le canton de Genève n'a-t-il pas de grandes forêts ?

65. — Quelles espèces d'arbres trouve-t-on *a)* dans la plaine; *b)* sur les montagnes; *c)* dans votre commune ou ses environs ?

66. — Comment, dans les hautes montagnes, fait-on le transport des bois ?

67. — La Suisse pourrait-elle se suffire à elle-même en fait de produits végétaux ?

68. — D'où la Suisse tire-t-elle le thé, le coton, le café, le cacao, les épices, le sucre et le supplément de blé dont elle a besoin ?

69. — Quelles sont les industries qui dérivent de l'élevé du bétail ?

70. — Quels animaux trouve-t-on *a)* dans les champs; *b)* dans les

forêts ; *c*) dans la plaine ; *d*) sur la montagne ; *e*) dans la région que vous habitez ?

71. — Quels sont les oiseaux chanteurs communs ?

72. — Quels sont les oiseaux de passage qui séjournent quelque temps en Suisse ?

73. — Quelles sont les régions où dominant *a*) la race bovine brune dite race de Schwytz ; *b*) la race tachetée au mufle couleur de chair ?

74. — Quel parti tire-t-on du cheval, du mouton, de la chèvre, du porc, des abeilles ?

75. — Pour quelles causes les animaux sauvages diminuent-ils en Suisse ?

76. — Quelles sont les causes de la diminution constante du nombre des moutons en Suisse ?

77. — Quels sont les avantages et les inconvénients du grand morcellement des propriétés ?

78. — Quels avantages offre l'industrie domestique sur le travail dans les fabriques ?

79. — Quelles industries peut-on exercer chez soi ?

80. — Décrivez la ligne de chemin de fer : *a*) de Genève à Bellegarde ; *b*) de Genève à Lausanne.

81. — Quels avantages présentent les chemins de fer sur les diligences ?

82. — Mesurez sur la carte, au moyen de l'échelle, la longueur du réseau de la Suisse-Occidentale et des principales lignes de chemin de fer.

83. — Quelle est la voie la plus directe pour se rendre, en chemin de fer, *a*) de Genève à Bâle ; *b*) de Genève à Zurich ; *c*) de Genève à Coire ; *d*) de Genève à Lucerne ; *e*) de Genève à Glaris ; *f*) de Genève à Bellinzone ; *g*) de Genève à Constance ; *h*) de Genève à Paris ?

84. — Quelles sont les conséquences, pour la Suisse, de l'ouverture de la ligne de l'Arberg ?

85. — Faites un croquis rapide de la Suisse en indiquant par des signes spéciaux les régions où l'on pratique l'horlogerie, la bijouterie, le tressage de la paille, l'industrie de la soie, du coton, des broderies, du tabac, du fer, des boîtes à musique, des fromages.

86. — Quels avantages présenterait l'introduction en Suisse de la culture en grand du tabac, de la betterave à sucre, du mûrier et des industries qui en dérivent ?

87. — Résumez les difficultés qui résultent, pour l'industrie suisse, de l'absence de mines et de matières premières, du manque d'issue directe vers la mer, des droits de douane élevés que prélèvent les pays étrangers, et les avantages qu'elle retire de la force motrice fournie par les cours d'eau et du taux des salaires (fr. 3,10 en moyenne) moindres que dans les pays voisins.

88. — Que déduisez-vous du fait que le mouvement postal accuse, en Suisse, une moyenne de 25 lettres et cartes postales par habitant, en Angleterre 35, aux Etats-Unis 25, en Allemagne 15, en France et en Belgique 13 ; et le mouvement télégraphique, en Suisse 972 télégrammes sur 1000 habitants, dans les Iles Britanniques 684, dans les Pays-Bas 497, en Belgique 428, en France 334, en Allemagne 263 ?

89. — Quels sont les pays auxquels la Suisse envoie ses montres, ses étoffes de soie et de coton, ses bijoux, ses boîtes à musique, ses broderies, ses ouvrages en fer, ses fromages, etc. ?

Population, gouvernement et cantons.

90. — Calculez pour chaque canton la densité de sa population par rapport à sa surface, ou, en d'autres termes, le nombre d'habitants par kilomètre carré, et tirez quelques conclusions de ce tableau.

91. — Quelles sont les causes de la plus ou moins forte densité de la population suivant les cantons.

92. — Combien de fois la Suisse est-elle moins peuplée que la France, l'Allemagne, la Russie, l'empire chinois, etc. ?

93. — Comparez la population de la Suisse entière avec celle de Londres, Paris, Berlin, Vienne, New-York.

94. — Quels sont les cantons où la majorité de la population parle : a) l'allemand, b) le français, c) l'italien ?

95. — Quels sont les cantons où l'on parle les deux langues, allemande et française ?

96. — Quelle est la situation dans laquelle se trouve le canton des Grisons, au point de vue des langues ?

97. — Quels sont les cantons où domine le catholicisme ?

98. — Quels sont ceux où domine le protestantisme ?

99. — Quels obstacles s'opposent à la fréquentation régulière des écoles dans les cantons montagnards faiblement peuplés ?

100. — Énoncez brièvement le but des divers établissements d'instruction publique du canton de Genève.

101. — Pourquoi appelle-t-on une république, un état libre ?

102. — Quels avantages présente la république sur la monarchie ?

103. — Quelle différence y a-t-il entre l'armée suisse et une armée permanente ?

104. — Pourquoi, dans les grands États européens, y a-t-il une armée permanente ?

105. — Que signifient les termes : liberté d'établissement ; égalité devant la loi ; liberté de la presse ; liberté d'association ; tolérance religieuse ?

106. — De quelles armes diverses (sortes de troupes) se compose notre armée, et quelle est la tâche de chacune d'elles ?

107. — Frontières, surface, densité de la population, collines, cours d'eau, lignes de séparation des différents bassins du canton de Genève.

108. — Nommez les localités de ce canton en les classant par bassins et par communes.

109. — Énumérez les localités, les montagnes, les cours d'eau que vous pouvez voir d'un point élevé de votre commune.

110. — Nommez quatre localités situées sur une ligne droite passant par Genève.

111. — Questions analogues pour les autres cantons.

W. ROSIER.